République Française
Commune de RAYMOND

Département du CHER

CONSEIL MUNICIPAL DE RAYMOND

Séance publique du 16 Septembre 2026

Procès-Verbal

L'an deux mil vingt-six, le Mercredi 16 Septembre à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de Raymond, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sandrine OURSEL, Maire.

Etaient présents : Sandrine OURSEL, Isabelle BOUVIER, Steeve LEFORT, Emmanuel GAUGUE, Patrick DUBOS, Monique DUBOS, Laetitia DAUPTAIN, Nicolas DEVANNE

Absents : Fabienne VERNET, Samuel CANTIN, Caroline MIGUEL

Pouvoirs : Fabienne VERNET à Nicolas DEVANNE, Caroline MIGUEL à Steeve LEFORT

Madame Isabelle BOUVIER est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 11
Présents : 8
Votants : 10

La séance est ouverte à 18h00.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 5 Juin 2026
- Désignation d'un référent ambroisie
- Adhésion à l'Agence « Cher Ingénierie des Territoires »
- Elections des délégués au CIT (Cher Ingénierie des Territoires)
- Refus de participation au CFA Bourgogne-Franche-Comté de Marzy
- Subvention aux associations 2026
- Convention de délégation de missions liées à la gestion des assurances statutaires dans le cadre des contrats avec CNP Assurances
- Adhésion à l'APST 18 pour le suivi de prévention et de santé au travail
- Demande d'adhésion de la commune de Parnay au sein du SMEACL pour le transfert des compétences de l'eau potable et de l'assainissement non collectif
- Approbation du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)
- Approbation du Plan Communal de Sauvegarde
- Convention de maintenance et de contrôle technique des poteaux incendie municipaux
- Non-paiement d'un titre émis à l'encontre de la commune
- Adhésion au service d'information à la population « Panneau Pocket »
- Autorisation de mise en vente d'une parcelle de terrain communal
- Autorisation de mise en vente de la désherbeuse de voirie communale
- Autorisation de paiement de recettes avant émission de titre pour la vente de noix
- Questions diverses

Madame le Maire présente le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 5 Juin 2026, approuvé à l'unanimité.

Délibération 2026-040 – Désignation d'un référent ambroisie

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de lutter de façon coordonnée contre l'ambroisie, la plateforme FREDON préconise la nomination d'un référent ambroisie ayant plusieurs rôles dans la lutte contre celle-ci :

- repérer les zones colonisées et inviter les personnes concernées à agir,

- orchestrer la lutte sur son territoire,

- contribuer au respect de la réglementation en vigueur,

- communiquer et faire remonter l'information en cas de difficulté.

Il a été convenu de désigner un référent local parmi les membres du Conseil Municipal qui sera communiqué à la plateforme FREDON.

Le Conseil Municipal convient de nommer un titulaire et un suppléant et décide :

- Monsieur Emmanuel GAUGUE référent ambroisie titulaire et Madame Isabelle BOUVIER référente ambroisie suppléante.

Approuvé à l'unanimité

Délibération 2026-041 – Adhésion à l'Agence « Cher Ingénierie des Territoires »

Madame le Maire propose de procéder à l'adhésion de la commune à l'Agence « Cher Ingénierie des Territoires », qui a pour objectif d'apporter tout au long des projets d'aménagements, une assistance technique et administrative dans certains domaines.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser cette adhésion et adopte les statuts du CIT.

Approuvé à l'unanimité

Délibération 2026-042 – Elections des délégués au CIT (Cher Ingénierie des Territoires)

Il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant afin de représenter la commune de Raymond au sein du CIT.

Monsieur Patrick DUBOS est nommé délégué titulaire et Monsieur Steeve LEFORT est nommé délégué suppléant.

Approuvé à l'unanimité

Délibération 2026-043 – Refus de participation au CFA Bourgogne-Franche-Comté de Marzy

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande de participation financière émise par le CFA Bourgogne-Franche-Comté de Marzy.

Aucune convention de participation n'a été établie et aucune participation n'a été budgétisée sur l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal décide de ne pas effectuer de participation financière.

Approuvé à l'unanimité

Délibération 2026-044 – Subvention aux associations 2026

Des associations ont adressées une demande de subvention.

Les membres du Conseil Municipal décident de ne pas attribuer de subvention à ces associations.

Approuvé à l'unanimité

Délibération 2026-045 – Convention de délégation des missions liées à la gestion des assurances statutaires dans le cadre des contrats avec CNP Assurances

L'assurance statutaire actuelle met fin à la convention conclue avec la commune au 31 Décembre 2026.

Madame le Maire propose donc d'adhérer à la convention de délégation des missions liées à la gestion des assurances statutaires proposée par le Centre de Gestion du Cher avec CNP Assurances.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer la nouvelle convention.

Approuvé à l'unanimité

Délibération 2026-046 – Adhésion à l'APST 18 pour le suivi de prévention et de santé au travail

Le Centre de Gestion du Cher a informé la commune de l'arrêt de la prestation de médecine préventive depuis le 30 Avril 2026 par manque de médecin.

Il est nécessaire d'adhérer à un autre organisme soit l'APST 18 (Association Interentreprises de Prévention et de Santé au Travail).

Cette adhésion entraine une cotisation annuelle par agent et un droit d'entrée.

Approuvé à l'unanimité

Délibération 2026-047 – Demande d'adhésion de la commune de Parnay au sein du SMEACL pour le transfert des compétences de l'eau potable et de l'assainissement non collectif

La commune de Parnay a sollicité une demande d'adhésion au SMEACL Châteauneuf-Lapan afin de transférer les compétences eau et assainissement non collectif.

Le Conseil Municipal approuve cette demande d'adhésion.

Approuvé à l'unanimité

Délibération 2026-048 – Approbation du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

Le DICRIM a pour but d'informer les habitants sur les risques naturels et technologiques concernant la commune, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque.

Le DICRIM est disponible en mairie et sur le site internet de la commune.

Approuvé à l'unanimité

Délibération 2026-049 – Approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information et le soutien de la population au regarde des risques connus. La commune de Raymond est concernée par les risques : inondations, sismicité, mouvements de terrain, retrait de gonflement des argiles, radon, pollution des sols, climatiques, pandémies, épizooties et industriels.

Il est disponible en mairie.

Approuvé à l'unanimité

Délibération 2026-050 – Convention de maintenance et de contrôle technique des poteaux incendie municipaux

Afin de procéder à la maintenance et au contrôle technique des poteaux incendie, une convention doit être conclue avec l'entreprise Véolia.

Celle-ci est conclue pour une durée de 6 ans.

Approuvé à l'unanimité

Délibération 2026-051 – Non-paiement d'un titre émis à l'encontre de la commune

Un titre émis par la commune de Dun-Sur-Auron à l'encontre de la commune de Raymond impose une participation financière pour les frais périscolaires des enfants fréquentant ces services, pour un montant de 1 314,10 euros.

Aucune convention n'ayant été conclue, le Conseil Municipal décide de rejeter cette participation.

Approuvé à l'unanimité

Délibération 2026-052 – Adhésion au service d'information à la population « Panneau Pocket »

Madame le Maire propose l'adhésion au service d'information à la population « Panneau Pocket », pour une durée d'un an, pour un montant de 130 euros.

Le Conseil Municipal accepte la mise en place de ce service.

Approuvé à l'unanimité

Délibération 2026-053 – Autorisation de mise en vente d'une parcelle de terrain communal

Madame le Maire propose la mise en vente de la parcelle AA 121, d'une superficie de 3 299 m², située Chaume de Raymond et appartenant au domaine privé de la commune.

Six membres du Conseil Municipal rejettent cette demande et quatre acceptent.

La proposition n'est donc pas retenue

Non approuvé à 6 Voix Contre et 4 Voix Pour

Délibération 2026-054 – Autorisation de mise en vente de la désherbeuse de voirie communale

La désherbeuse de voirie acquise en 2019, pour la somme de 19 106,40 euros, est inutilisée.

Madame le Maire propose sa mise en vente.

Le Conseil Municipal autorise la diffusion d'une annonce et la vente pour 12 000 euros.

Approuvé à 9 Voix Pour et 1 Abstention

Délibération 2026-055 – Autorisation de paiement de recettes avant émission de titre pour la vente de noix

Afin de pouvoir accepter le paiement de la vente de noix qui a lieu tous les ans, le Conseil Municipal doit autoriser Madame le Maire à accepter les chèques avant émission de titre de recettes.

En cas de non-paiement par chèque, un titre sera émis à l'encontre de l'acquéreur.

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

Monsieur Emmanuel GAUGUE questionne Madame le Maire sur l'entretien des bouchures, des arbres et des fossés aux marais, au cimetière et Route de Cornusse. Il propose que Madame le Maire demande aux agriculteurs.

Madame le Maire dit qu'il y a eu 44 personnes au repas du 14 Juillet 2026.

Madame le Maire indique que des réparations de plomberie ont lieu dans le logement communal situé Place de l'Eglise.

Madame le Maire explique avoir fait faire un devis pour l'installation de caméras dans Raymond.

Madame le Maire informe de deux demandes de dérogation scolaire reçues. Elle en a accepté une mais a refusé la deuxième pour motif illégitime.

Madame le Maire dit que l'arrêt de bus de la restauration scolaire ne se trouve plus devant le restaurant mais est dorénavant sur la place de la Mairie. La signalétique correspondante est en cours.

Madame le Maire a procédé à un devis pour les réparations de trois avaloirs et l'ajout d'un compteur d'eau à la salle des fêtes.

Monsieur Emmanuel GAUGUE demande que la salle des fêtes, aussi utilisée en restauration scolaire, soit climatisée pour l'été.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des ateliers jeux sont organisés les mercredis après-midis par les Joyeuses Villageoises, jusqu'à fin Octobre 2026. L'association employant ces bénévoles s'arrêtent. Elle propose que cela soit pérenniser par la mairie deux mercredis par mois.

Madame le Maire demande au Conseil de choisir entre plusieurs blasons, qui ont été fait par un passionné.

Plus aucunes questions soumises, Madame le Maire clos la séance à 20h00.

Le 4 Novembre 2026

Le Maire,

Sandrine OURSEL

MAIRIE DE RAYMOND CHER

Le Secrétaire de Séance

Isabelle BOUVIER